



SELECTION DES BROKERS

Version actualisée au 1^{er} février 2017

Objet de la procédure :

La procédure décrit la méthodologie de notation des brokers ainsi que le suivi des courtages alloués en fonction des rankings obtenus

Risques opérationnels couverts

- **Conflits d'intérêts**

Les critères retenus lors des diligences portent sur des critères quantitatifs et qualitatifs. Ils ont été étudiés dans l'intérêt des porteurs des Fonds gérés, en fonction des services et tarifs proposés.

Cette sélection est validée par un Comité spécial, de fréquence trimestrielle, et placée sous la responsabilité de la direction de KARAKORAM. La présence du Président et du Directeur général à ce Comité de sélection brokers est obligatoire.

Deux types d'intermédiaires sont sélectionnés pour leurs expertises :

- 1- Des intermédiaires retenus uniquement pour la simple fonction d'exécution d'ordres dans le marché (catégorie 1), ce sont principalement les systèmes de DMA
- 2- Des intermédiaires retenus, en complément de leur notation pour l'exécution, pour la recherche économique et l'analyse financière (catégorie 2)

Les différents critères de notation sont pondérés d'une notation allant de 1 à 5 (5 étant la meilleure note) et des poids respectifs :

Grille pour les marchés actions :

Note globale	Execution d'ordres	Recherche	Relationnel	Solidité	Accès corpo	Courtages payés	Back-office
Pondération	15%	15%	10%	10%	10%	20%	20%

Grille spécifique pour les marchés obligataires :

Note globale	Execution d'ordres	Recherche	Relationnel	Solidité	Marché primaire	Back-office
Pondération	10%	25%	10%	10%	25%	20%